

PARIS - PARIS - PARIS - PARIS -

SOCIÉTÉS

RÉALISATIONS DE FUSIONS OU SCISSIONS

30/08/2021

550849 - Actu-Juridique.fr

FCP MONTSEGUR OPPORTUNITE

FCP MONTSEGUR DIVIDENDES

AVIS DE FUSION

MONTSEGUR FINANCE, Société par Actions Simplifiée, société de gestion de portefeuille au capital de 1 146 060 euros, dont le siège social est situé 39 rue Marbeuf, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 477 659 163, agissant en qualité de société de gestion du Fonds Commun de Placement MONTSEGUR OPPORTUNITES MONTSEGUR DIVIDENDES.

A décidé de procéder à la fusion par voie d'absorption du FCP MONTSEGUR OPPORTUNITES par le FCP MONTSEGUR DIVIDENDES.

Ce projet de fusion a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 30/07/2021.

Cette opération de fusion sera réalisée le 20/09/2021.

Les porteurs de parts de capitalisation (C) du fonds MONTSEGUR OPPORTUNITES recevront en échange de leurs titres de capitalisation des parts de capitalisation (C) du FCP MONTSEGUR DIVIDENDES.

Les porteurs de parts de distribution (I) du fonds MONTSEGUR OPPORTUNITES recevront en échange de leurs titres de distribution des parts de distribution (I) du FCP MONTSEGUR DIVIDENDES.

En vue de rémunérer l'apport du FCP, le fonds absorbant procédera à l'émission de nouvelles parts qui seront attribuées aux porteurs de parts du FCP absorbé, selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Nombre de parts du FCP MONTSEGUR OPPORTUNITES}}{\text{Valeur du FCP MONTSEGUR DIVIDENDES}} \times \text{Valeur de la part du FCP MONTSEGUR OPPORTUNITES}$$

L'échange des parts pourra (le cas échéant) être assorti du versement d'une soulte.

Les porteurs de parts du FCP MONTSEGUR OPPORTUNITES qui, compte tenu de la parité d'échange, n'auront pas le droit à un nombre entier de parts ou fraction de part du FCP MONTSEGUR DIVIDENDES, pourront (le cas échéant) obtenir le remboursement du rompu ou verser en espèces le complément nécessaire à l'attribution d'une part entière ou fraction de part du FCP MONTSEGUR DIVIDENDES, sans frais pendant un mois.

L'opération de fusion sera réalisée sur la base des valeurs liquidatives des FCP MONTSEGUR OPPORTUNITES et le FCP MONTSEGUR DIVIDENDES calculées le 17/09/2021. A cet effet, les règles de valorisation du FCP absorbé appliquées seront celles du FCP absorbant. Les souscriptions et les rachats seront suspendus sur le FCP absorbé à compter du 15/09/2021.

Les créanciers des FCP fusionnant dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de quinze jours avant la date prévue pour l'opération.

Le projet de fusion est déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 26 août 2021.